



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

Délibération n° 103 Appel à projets commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – année 2024.

Le 20 décembre 2023, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le quatorze décembre 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme BOURDAIS, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, M. LE MOEL, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHEL, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, Mme GALLAND.

Etaient excusés :

M.SINENBERG a donné procuration à Mme BOMBRAY
M. EMERIAU a donné procuration à M. BOISSEAU
M. BEASSE a donné procuration à M. NOMARI
M.LE HECHO a donné procuration à Mme PALIERNE



Secrétaire de séance : Mme HEBERT

OBJET : Appel à projets commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – année 2024.

EXPOSÉ

Dans le cadre d'un appel à projets destiné à préparer la programmation au titre de l'année 2024 de la DETR et de la DSIL par la Préfecture, la Ville propose d'inscrire les projets suivants afin de bénéficier d'aides financières de l'Etat :

I - Dotations de Soutien à l'Investissement Local 2024

Dans le cadre de la réhabilitation de logements sociaux sur le quartier de la Ville-aux-Roses actuellement porté par Habitat 44, la Ville engage la requalification des espaces publics. Celle-ci intègre une nouvelle définition des espaces publics avec notamment une requalification paysagère, la réfection des voiries et réseaux, le développement des mobilités douces et une végétalisation prononcée.

Cette rénovation urbaine s'inscrit dans la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier de la Ville-aux-Roses signée par l'Etat, la Ville, la Communauté de Communes Chateaubriant-Derval et Habitat44 en date du 31 mars 2021. Selon l'article 11.5, cette convention prévoit des financements de l'Etat au titre de la DSIL annuelle et de la Politique de la Ville.

Pour le volet conception maîtrise d'œuvre, la Ville s'est attachée les services d'un maître d'œuvre extérieur (Cabinet SETUR). Outre la requalification des espaces, le projet sur le quartier prioritaire de la politique de la Ville, a notamment pour objectifs de :

- Proposer un aménagement qui va privilégier les déplacements doux, voies cyclables, bus électriques, circulations piétonnes en cohérence avec les actions réalisées précédemment en concertation avec le conseil citoyen et la Communauté de Communes dans le cadre des aménagements du parc des Droits de l'enfant.
- Prendre en compte les nouveaux aménagements réalisés par Habitat 44 et les démolitions d'immeubles prévues.
- Optimiser les connexions en relation avec les aménagements de la ville et en cohérence avec les actions cœur de ville.

Dépenses	en HT	Recettes	en HT
Rénovation urbaine des espaces du quartier de la Ville-Aux-Roses			
Travaux :			
- Aménagements des espaces avec priorité aux mobilités et requalification paysagère	1 915 000 €	ETAT – DSIL 2024	1 000 000 €
		ETAT – Politique de la Ville	400 000 €
- Eclairage et réseaux	216 000 €	Département 44	400 000 €
Autres :			
- Maîtrise d'œuvre + divers	121 000 €	Autofinancement	452 000 €
TOTAL	2 252 000 €	TOTAL	2 252 000 €

II - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024

La Ville de Châteaubriant doit faire connaître à l'Etat l'opération qu'elle envisage de présenter au titre de l'année 2024.

Compte tenu des catégories d'investissements pouvant être subventionnées, le projet d'aménagement et de sécurisation du carrefour des rues des Déportés Résistants, Jean Jaurès et du Maréchal Foch est susceptible d'être éligible au titre de la DETR.

Avec la réalisation du Pôle associatif dans l'ancien bâtiment Aristide Briand, le projet d'aménagement du carrefour permettra de sécuriser les déplacements cycles et piétons avec la création d'un giratoire suite à la suppression des feux de signalisation.

Dépenses	en HT	Recettes	en HT
Aménagement et sécurisation du carrefour aux abords du futur Pôle associatif		ETAT – DETR 2024 « Mobilités »	105 000 €
Travaux :			
* Voirie, Mobilités douces, trottoirs	270 000 €		
* Eclairage et effacement réseaux	85 000 €		
* Maitrise d'œuvre	30 000 €	Autofinancement	280 000 €
TOTAL	385 000 €	TOTAL	385 000 €

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) de solliciter des aides auprès de l'Etat au titre :
 - de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 pour la rénovation urbaine des espaces du quartier de la Ville-Aux-Roses ;
 - de la Politique de la Ville pour la requalification du quartier de la Ville-Aux-Roses ;
 - de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 pour l'aménagement et la sécurisation du carrefour aux abords du futur Pôle associatif ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les demandes de subvention ou tous documents s'y afférents.

Les propositions sont adoptées à 29 voix
Abstentions :4 (M. BARON, M. GAUDIN,
Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN)
Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 20 décembre 2023

La secrétaire de séance,



Ilona HEBERT

Le Maire



Alain HUNAUULT

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20231229-14-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-12-2023

Publication le : 29-12-2023

Le Maire,
Alain HUNAUULT

